



Les pratiques agricoles favorables au Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin



En tant qu'agriculteurs, nous sommes les principaux gestionnaires des espaces et paysages du territoire. La richesse que l'on y trouve est liée avant tout à nos activités et à leur diversité : éleveurs, arboriculteurs, céréaliers... ainsi qu'aux modes de culture raisonnée que nous pratiquons.

La présence du Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin est ainsi liée à la présence encore importante de prairies dans notre vallée.

Ce guide est destiné à vous faire découvrir le Sonneur et à vous apporter les éléments nécessaires à la bonne gestion des mares et aux infrastructures agro-écologiques nécessaires à sa préservation.

Michel Biberon, agriculteur sur Verdilot et élu de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

La vallée du Petit Morin présente une richesse écologique remarquable en Île-de-France et le Sonneur à ventre jaune en est l'un des principaux représentants. Bien que fragile, sa présence n'est pas un hasard sur ce territoire ! C'est la diversité des milieux et de leurs composantes qui offrent à l'espèce les conditions essentielles à son maintien.

Les agriculteurs ont donc leur part de responsabilité puisque les prairies, les mares, les petits bosquets ou encore les haies sont indispensables au Sonneur à ventre jaune.

C'est donc tout naturellement que la SNPN et la Chambre d'agriculture se sont réunies pour porter ce même message et ainsi produire un guide conciliant pratiques agricoles et préservation de la biodiversité.

Jean Untermaier, président de la SNPN

La vallée du Petit Morin : un paysage marqué par l'agriculture

Prairies, haies, bocages, boisements, mares caractérisent le paysage encore pastoral de la vallée du Petit Morin. La présence de l'élevage, principalement bovin, ainsi que des prairies fauchées, permettent de préserver cette richesse paysagère.

De ce fait, cette vallée est l'une des dernières d'Île-de-France présentant un réseau de prairies pâturées extensives. Malgré une diminution importante de l'élevage et les difficultés auxquelles les éleveurs sont confrontés, certains perdurent dans cette activité, assurant ainsi la conservation de la typicité paysagère de la vallée du Petit Morin.



L'élevage, au cœur de la vallée du Petit Morin

Le Sonneur à ventre jaune : un amphibien atypique



Rare et localisée en Île-de-France, cette espèce n'est présente à l'heure actuelle qu'en Seine-et-Marne. La vallée du Petit Morin avec sa mosaïque d'habitats et sa multitude de sources est l'un des bastions de ce petit crapaud.

Comment le reconnaît-on ?

Ne mesurant pas plus de 5 cm et pesant moins de 15 g, ce petit amphibien est très discret. Son dos couleur brun clair lui permet de se fondre dans son environnement. Il arbore un ventre jaune tacheté de noir. La disposition de ces taches est unique pour chaque individu. Son chant léger et flûté, semblable à un « Hou-hou », n'est audible qu'à quelques mètres.



Pupille en forme de goutte d'eau renversée ou de cœur.

Une vie de Sonneur

À l'arrivée des beaux jours, les sonneurs partent à la recherche d'un milieu aquatique temporaire (ornière, mare prairiale de faible profondeur...) afin de se reproduire.

Les femelles y recherchent de la végétation ou des branches immergées pour pondre leurs œufs. Ensuite, les têtards se développent dans l'eau jusqu'à devenir de petits crapauds.

À la fin de l'été, les jeunes et les adultes quittent les milieux aquatiques pour rejoindre leur site d'hivernage en milieu terrestre.



La diversité des milieux : une nécessité pour le Sonneur



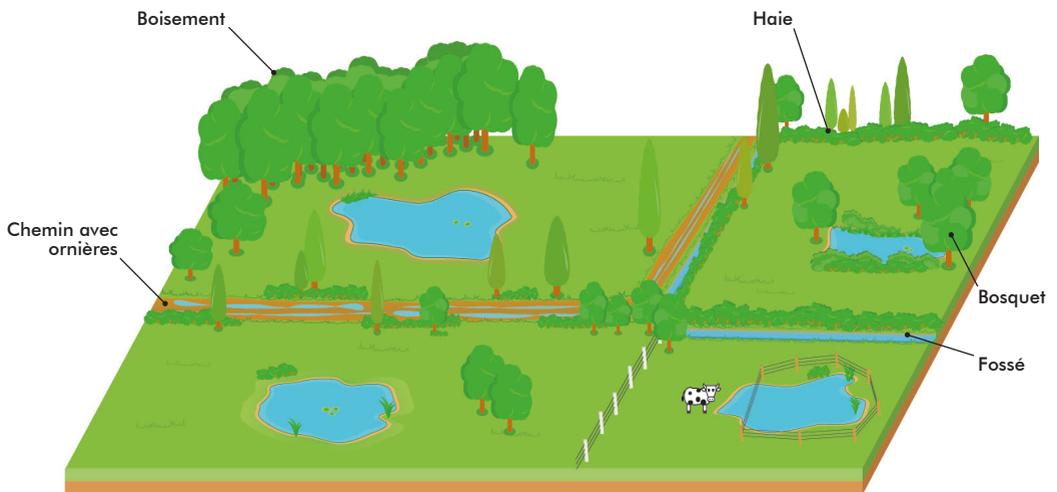
Après la saison de reproduction, les sonneurs quittent les points d'eau (ornières et mares) pour rejoindre leurs abris hivernaux. Il s'agit de prairies, de boisements, mais aussi de petits bosquets, de haies, de tas de bois...

La présence de ces différents éléments, répartis en continu, permet au Sonneur ainsi qu'à de nombreuses autres espèces de se disperser et de potentiellement trouver de nouveaux sites de reproduction.

L'absence ou la disparition de ces différents éléments complique les déplacements entre les sites de reproduction et les sites d'hivernage et contribue à l'isolement de certaines micro-populations de Sonneur.

Que puis-je faire pour diversifier les milieux ?

- Maintenir la diversité des milieux caractéristiques de la vallée du Petit Morin, c'est-à-dire l'enchevêtrement des prairies pâturées et fauchées, des boisements, des points d'eau...
- Préserver les éléments ponctuels tels que les haies, bosquets, fossés, bandes tampons.
- Replanter des haies suffisamment larges avec des essences locales à proximité des habitats aquatiques favorables au Sonneur.
- Laisser ou créer des abris hivernaux (tas de bois ou de pierres...) à proximité des milieux aquatiques.
- Ne pas combler systématiquement les ornières.



Les mares : des sites de reproduction privilégiés du Sonneur

De formation naturelle ou anthropique, les mares se trouvent dans des dépressions imperméables, alimentées par les eaux pluviales ou phréatiques. De faible profondeur, temporaires ou permanentes, elles accueillent une forte diversité, créant un écosystème complexe à part entière. Autrefois très utilisées pour les activités humaines, elles sont aujourd'hui menacées de disparaître car sont de moins en moins utilisées. En conséquence, les mares sont parfois comblées volontairement ou tout simplement laissées à l'abandon, entraînant un comblement naturel progressif. La vallée du Petit Morin présente de multiples mares, principalement dans les prairies pâturées, où elles ont encore toute leur utilité.

Qu'est ce qu'une mare favorable pour le Sonneur à ventre jaune ?

Ce crapaud, relativement exigeant, trouve en certaines mares prairiales de la vallée les caractéristiques favorables à sa reproduction. Il s'agit de mares ensoleillées, peu embroussaillées, peu profondes (donc souvent temporaires) et légèrement végétalisées.

Conseils d'aménagement et de gestion

Remise en lumière de la mare : débroussaillage et bûcheronnage

Fréquence : environ tous les 10 ans pour des mares prairiales.

Le Sonneur aime les mares bien ensoleillées. Il est néanmoins possible de laisser quelques arbres ou arbustes sur un côté des berges. Une partie des produits de coupe pourra aussi être conservée et disposée en tas à proximité de la mare.



Des mares ensoleillées et pionnières, favorables au Sonneur...



...qui n'apprécie pas à l'inverse les mares en cours de fermeture

Éviter l'envasement de la mare : curage sur une partie de la mare

Fréquence : tous les 5 à 10 ans, en fonction de l'envasement de la mare.

Le curage permet de retrouver le caractère pionnier de la mare (avec peu de végétation). Les travaux se réalisent avec une pelle à chenille à godet plat.



Limitier la végétation dans la mare : faucardage des roseaux ou des massettes

Une action de faucardage en automne ou en hiver renforcera la végétation en place, alors que réalisée au printemps ou en été, elle ralentira son développement. L'entreprendre en fin d'été permettra de limiter l'impact sur les espèces qui utilisent cet habitat pour se reproduire.

Périodes d'intervention des travaux



Mise en défens d'une partie de la mare et pose d'une pompe à museau :

Bien que cette espèce aime les milieux perturbés par le piétinement, mettre en défens au moins une partie de la mare permet de préserver une zone de quiétude pour le Sonneur et ses têtards.

Que puis-je faire en faveur des mares ?

- Préserver les sources et maintenir les réseaux de mares.
- Créer des mares de petite surface (quelques mètres carrés suffisent), de faible profondeur (un mètre maximum sur la partie la plus profonde) en favorisant les berges en pente douce.
- Mettre en défens au moins une partie de la mare.
- Limiter le développement des arbustes autour de la mare.
- Curer régulièrement au moins une partie de la mare (1/3 de sa surface).
- Ne pas introduire de poissons.
- Ne pas drainer les petites zones humides.

Afin de ne pas déranger les espèces occupant la mare, les travaux doivent avoir lieu de fin septembre à fin février.

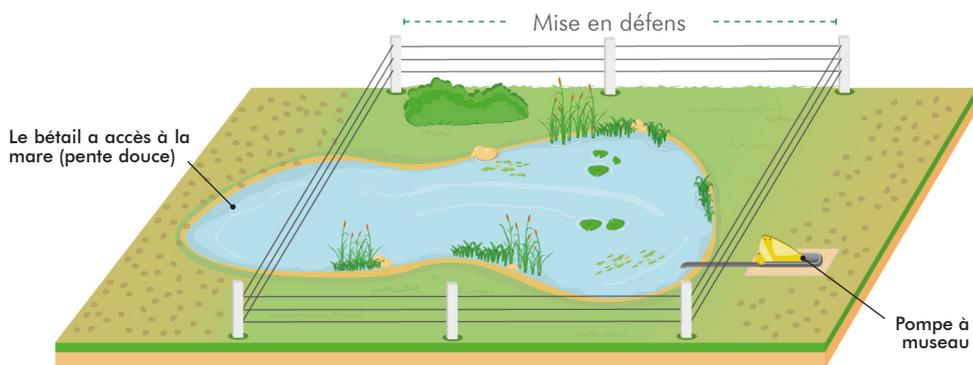


Schéma d'aménagement d'une mare avec mise en défens et installation d'une pompe à museau

Témoignage d'un agriculteur de la vallée

«Je suis plutôt favorable à ce que mes mares abritent du Sonneur à ventre jaune. Il ne présente pas de contraintes pour moi. Au contraire, s'il est possible de contribuer à la protection de cette espèce en créant des mares dont j'ai besoin, c'est positif.»

Monsieur Rondeau, agriculteur en vallée du Petit Morin, est locataire d'une prairie pâturée par des chevaux au sein de laquelle se trouvent quatre mares. À son initiative, deux d'entre elles ont été créées en 2015 pour augmenter sa réserve en eau. L'emplacement de ces nouvelles mares a été défini en localisant les points bas de la prairie, souvent en eau. Le gros des travaux a été réalisé à l'aide d'une mini-pelle, en faisant attention de ne pas percer la couche d'argile étanche, puis les finitions ont été faites à la pelle.

Monsieur Rondeau savait que le Sonneur à ventre jaune était présent dans sa commune mais c'est la Société nationale de protection de la nature (SNPN) qui l'a découvert dans ses mares. Il n'a vu aucun inconvénient à ce que ses mares abritent du Sonneur à ventre jaune. Au contraire, il s'est montré enthousiaste à l'idée de pouvoir participer, à son échelle, à la préservation d'une espèce rare et menacée.



Une des mares créées par Monsieur Rondeau

L'accompagnement technique et financier

Sur le territoire de la vallée du Petit Morin, l'aménagement et la gestion durable de votre exploitation avec une prise en compte de la biodiversité peuvent être accompagnés :

- techniquement par des conseils individuels ou collectifs et un accompagnement de projets par la Chambre d'agriculture ou encore par la SNPN ;
- financièrement par des mesures permettant de développer ou maintenir des pratiques agricoles durables et favorables à l'environnement. Ces mesures peuvent notamment vous aider à préserver les habitats et éléments favorables au Sonneur à ventre jaune et à la biodiversité d'une manière générale.

Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC sont un dispositif de contractualisation volontaire pour un engagement sur cinq ans, proposées sur un territoire limité. Elles sont financées en contrepartie du respect d'un cahier des charges.

Sur le territoire, 19 mesures sont proposées, réparties en trois grands types :

Création de couvert : bandes refuges, couverts faunistique ou floristique, prairies.

Entretien de couvert : entretien de prairies, gestion de milieux humides, entretien de bandes refuges sur prairies.

Entretien d'éléments fixes du paysage : haies, arbres isolés, ripisylves, talus, fossés, mares.

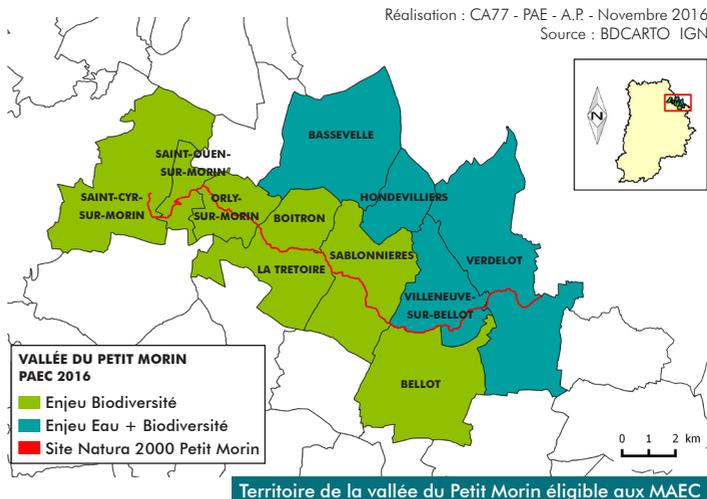
L'engagement en MAEC s'effectue au moment de la déclaration PAC, le diagnostic biodiversité est alors obligatoire avant tout engagement.

Le dispositif INVENT'IF – PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles)

Ce dispositif d'aide à l'investissement productif et non productif, permet de contribuer à l'amélioration de la performance environnementale à travers des techniques innovantes, ou par la préservation et la restauration de milieux naturels. Vous pouvez ainsi bénéficier de financements à hauteur de 80 % maximum, pour des investissements non-productifs tels que :

- la plantation de haies ou d'arbres ;
- la restauration de mares, de talus, de fossés ;
- l'achat de pompes de prairie pour le bétail ;
- la mise en place de clôtures pour la mise en défens de mares, cours d'eau ou zones sensibles ;
- l'achat de matériel lié à l'entretien de milieux spécifiques (chenillettes, pneus basses pression...) ;
- l'achat de barres d'effarouchement.

Pour des investissements productifs, un financement à hauteur de 40 % maximum, majoré dans certaines conditions, est disponible pour l'achat de matériel d'entretien des haies et dispositif arborés ainsi que le matériel de lutte contre l'érosion, la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires, etc.





La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, établissement public, est une assemblée professionnelle, élue au suffrage universel, par tous les acteurs de l'agriculture. Représentant l'intérêt général agricole auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne intervient dans toutes les grandes décisions qui orientent la vie du département. Avec ses services, elle est une instance de réflexion et de propositions sur les orientations et les priorités de l'agriculture et de l'économie du département. La Chambre d'agriculture est aussi une équipe de techniciens et d'ingénieurs, spécialistes du conseil. Forts de leur expérience et de leur complémentarité, ils mettent leur énergie au service de ceux qui veulent conduire au mieux leur exploitation et réussir leurs projets de développement.

Contact : Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, 418 Rue Aristide Briand - 77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél : 01.64.79.30.00 - Fax : 01.64.37.17.08 - www.ile-de-france.chambagri.fr



La Société nationale de protection de la nature (SNPN), association reconnue d'utilité publique, a pour missions la protection de la faune, de la flore et des milieux naturels, la sensibilisation et l'éducation à la nature, la participation aux débats scientifiques et l'expertise auprès des pouvoirs publics. Elle est gestionnaire de deux Réserves naturelles nationales en zones humides (les RNN de Camargue et du lac de Grand-Lieu). Elle édite trois publications, à destination du grand public (*Le Courrier de la Nature*), des professionnels (*Zones Humides Infos*) et des scientifiques (*Revue d'Ecologie - La Terre et la Vie*). Elle œuvre depuis 2007 pour la préservation des zones humides franciliennes et des espèces inféodées à ces milieux à travers différents programmes et notamment, depuis 2013, par le suivi des populations de Sonneur à ventre jaune et la mise en place d'actions conservatoires en faveur de cette espèce en vallée du Petit Morin.

Contact : SNPN, siège - 9 rue Cels - 75014 PARIS - Tél : 01.43.20.15.39 - Fax : 01.43.20.15.71
snpn@wanadoo.fr - www.snpn.com

Réalisé avec le soutien financier de :

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



Textes : Marie Melin (SNPN), Marlène Moity (CA 77), Amélie Roux (SNPN), Elodie Seguin (SNPN).

Maquette, schémas et mise en page : Alexandre Zimolo (SNPN).

Crédits photographiques : SNPN (Franz Barth, Servane Berthélémy, Lorraine Bourget, Benjamin Bricault, Valérie Guittet, Marie Melin, Anne-Sophie Salmon, Elodie Seguin, Alexandre Zimolo).

Remerciements : Michel Biberon (CA 77) et Jean-Luc Rondeau pour son témoignage.

Référence bibliographique à utiliser pour citer le document : SNPN & CA 77. 2017. Les pratiques agricoles favorables au Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin. 8 p.

Société nationale de protection de la nature - 9 rue Cels, 75014 Paris
Impression : Adunat print - 28 rue du Sémaphore, 44420 Piriac-sur-Mer
Tirage : mars 2017
Dépôt légal : mars 2017
ISBN : 978-2-913711-03-7



Imprimé sur papier Cyclus Print
100% recyclé